

LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 22 OCTOBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) Le grand théâtre
- 2) Bon pied, bon...
- 3) Ils vident tout
- 4) Il répond aux attaque du président
- 5) Elle impose
- 6) Pour lui donner une leçon ?!...
- 7) Droit dans la tombe

Gérard Diez La Presse en Revue

I) A l'amertume s'ajoute la colère de Rebsamen



François Rebsamen à l'Elysée en septembre 2015. Photo Alain Jocard.AFP

Sur Hollande, Rebsamen dénonce des «mots sortis de leur contexte



Dire qu'il a quitté le ministère de l'Emploi de gaîté de cœur cet été serait un mensonge. Mais François Rebsamen, redevenu maire de Dijon en vertu du principe du non-cumul, refuse qu'on

instrumentalise son amertume à l'égard de l'exécutif en général et de François Hollande en particulier. Oui, «Rebs» a bien dit que le président était comme un «galet, lisse à l'extérieur mais dur à l'intérieur». Mais, explique-t-il, ces propos qui figurent dans le livre L'hyperviolence en politique de Renaud Dély et Henri Vernet datent de 2013 quand il s'agissait de défendre Hollande, traité de Flanby ou de Culbutto de toutes parts. «C'est du réchauffé, les mots ont été sortis de leur contexte», plaide l'ex-ministre.

Institutions: la réponse des bergers sénateurs PS à la bergère Bartolone



Claude Bartolone n'est pas le seul à plancher sur les institutions. Le groupe PS du Sénat a, lui aussi, son groupe de travail qui réfléchit à la question depuis janvier, sous la

houlette de Gaëtan Gorce. Alors que le président de l'Assemblée nationale prêche une fusion de la Haute Assemblée et du Conseil économique social et environnemental (CESE), les sénateurs socialistes, sans surprise, n'ont pas vraiment envie de se faire hara-kiri. Ils défendront le maintien du bicaméralisme et de sénateurs élus au suffrage indirect qui pourraient toutefois s'en tenir au vote de certains textes dont le budget. Leur rapport sera débattu lundi prochain en réunion de groupe avant une présentation à la presse fin 2015 ou début 2016. Une réplique au président de

l'Assemblée, qui a rendu début octobre le rapport de son groupe de travail ? «Non, mais on voulait aussi être dans le film», lance un sénateur PS.

Le stratège numérique de Sarkozy, formé par celle d'Alain Juppé

Au début de l'année, Nicolas Sarkozy avait fait revenir à ses côtés Axel Calandre, ancien chargé de mission à l'Élysée devenu salarié de la plateforme de streaming musical Deezer. La mission du jeune homme : développer la stratégie numérique du parti Les Républicains (LR) et de son président. Pendant plusieurs semaines, il a été formé à l'utilisation du logiciel américain de mobilisation militante Nation-Builder, rendu célèbre par Barack Obama qui l'a inauguré lors de sa première campagne. Sa formatrice s'appelait Eve Zuckerman, jeune Franco-américaine initiée à l'utilisation de cet outil à l'université de Chicago. Elle est aujourd'hui chargée de la stratégie numérique d'Alain Juppé.

Cambadélis et l'effet «Placé-bo»



Ils sont quelques socialistes à exprimer leur fatigue. Marre de voir l'ex-Vert Jean-Vincent Placé aux côtés de leur patron, Jean-Christophe Cambadélis, dans les réunions.

Quand on lui parle de sa présence à Solférino, dimanche soir, pour les résultats du «référendum sur l'unité», un cadre du parti se montre dépité: «Il y avait douze socialistes... plus Placé. On en est là...» D'autres de ses camarades s'amuse de ce qu'ils appellent «l'effet Placé-bo» sur Cambadélis: croire qu'il a réussi l'unité de la gauche parce qu'il a avalé la pilule des «soldats perdus de l'écologie», dicit un député.

La «connerie» du «président-délégué» de région

Au départ, l'idée consistait à (mieux) faire avaler la pilule de la fusion entre Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées: créer un poste de «président-délégué» pour Damien Alary, président sortant de

la première, aux côtés de Carole Delga, tête de liste issue de la seconde. Mais le coût de la mesure, que certains auraient bien exporté en Bretagne au profit de Jean-Yves Le Drian pour qu'il puisse cumuler avec son ministère de la Défense, et les attaques de la droite sur ce traitement de faveur, ont eu raison du projet. «On ne le fera pas, c'était une connerie», confie un socialiste du Sud-Ouest.



II) Cambadelis : après le référendum, la lettre à Sarkozy

Par Hubert Huertas

Décidément, Jean-Christophe Cambadélis est un adepte des solutions alambiquées. Après avoir inventé le référendum censé ressusciter l'union de la gauche, il vient d'écrire à Nicolas Sarkozy pour refonder l'UMPS chère à Marine Le Pen.

Avec son référendum, le patron du PS espérait que des foules compactes descendraient dans les urnes pour obliger le Front de gauche et Europe Écologie à le rejoindre au premier tour des régionales, compte tenu de la menace de l'extrême droite. Le résultat est aussi convaincant qu'une élection de Ben Ali avant le printemps tunisien (90 % de oui), la participation n'a été que moyenne, et les conséquences sont incertaines. Les déjà convaincus sont allés voter mollement, mais ceux qui considèrent que la division vient des choix du pouvoir n'ont pas changé d'avis. Le danger Front national dans le Nord et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'a pas suffi à définir la gauche...

Fort de ce coup, M. Cambadelis a remis l'ouvrage sur le métier. Toujours cette idée d'union, pour contrer la boutique des Le Pen fille et petite-fille. Mais cette fois, c'est l'union sacrée. Le front républicain.

L'alliance des socialistes et du parti de Nicolas Sarkozy. Dans un courrier solennel, l'homme de Solférino propose à son homologue de la rue de Vaugirard de saisir ensemble le CSA à propos de la cinquième invitation de Marine Le Pen par France 2, dans l'émission "Des paroles et des actes", à cinquante cinq jours des élections régionales : « Cette nouvelle invitation introduit une distorsion dans l'équité médiatique, qui plus est au profit d'un mouvement d'extrême droite. Voilà pourquoi je vous propose que nous saisissons ensemble le CSA », explique Jean-Christophe Cambadelis.

Il est vrai que David Pujadas ne s'embarrasse pas des règles pourtant édictées par le conseil supérieur de l'audiovisuel, et qui rendent fous tous les directeurs de rédaction de l'audiovisuel. Il faudrait, au nom du pluralisme et de l'équité, que tout candidat interrogé pendant un temps donné ouvre la même durée d'antenne à chacun de ses adversaires. En clair, les quasiment deux heures d'antenne offertes à Marine Le Pen sur la grande chaîne de service public devraient être suivies de la même émission avec Xavier Bertrand (LR), Pierre de Saintignon (PS), Fabien Roussel (PC), ou Sandrine Rousseau (EELV-PG). Ce ne sera pas le cas. Pujadas joue sur les dates, puisque la campagne officielle ne sera pas ouverte quand Marine Le Pen apparaîtra à l'écran, mais cet argument de forme, n'empêchera pas la distorsion dont se plaint Jean-Christophe Cambadelis et ses conséquences électorales dans la grande région Nord.

Le problème, c'est que cette démarche commune n'a aucune chance d'aboutir. Nicolas Sarkozy affiche un mépris présidentiel pour le patron du PS qu'il n'estime pas au niveau de ses célèbres talons, et c'est un adepte du ni-ni (ni PS ni FN). La chance d'une réponse positive évolue donc entre le nul et l'infinitésimal.

Dans ce cas, pourquoi ne pas avoir saisi le CSA tout seul, comme un grand, plutôt que d'essayer un refus ? Au PS, les sceptiques lèvent les yeux au ciel en soufflant que le premier secrétaire essaie simplement d'exister. Mais plus à gauche, d'autres voix sont moins aimables. Nombreux sont ceux qui considèrent que cette invite à protester contre une émission de télé ne combat pas le Front national mais le pose au contraire en majesté, à la manière d'André Malraux avec le PC d'antan. « Entre les communistes et nous il n'y a rien », avait lancé le ministre de la culture de Charles de Gaulle. « Entre le FN et le PS il n'y

a rien ! » tente une fois encore Cambadelis, comme l'a dit avant lui Nicolas Sarkozy en citant "Les Républicains", et comme le disent tant et tant d'autres responsables, qui ne se situent plus par rapport à eux-mêmes mais en fonction d'une menace.

À croire qu'« entre le FN et nous » il n'y a pas seulement rien, mais carrément personne, sauf des arrière-pensées...

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Les Français continuent de vider leur Livret A



Par Challenges.fr

Depuis six mois, et alors que le taux de rémunération est au plus bas, les retraits sont supérieurs aux dépôts.



La baisse du taux du Livret A n'incite pas les Français à y placer leurs économies. (PHILIPPE HUGUEN / AFP)

Les épargnants ont de nouveau effectué davantage de retraits que de dépôts sur leur Livret A en septembre, à hauteur de 2,38 milliards d'euros, selon des données publiées mercredi 21 octobre par la Caisse des dépôts (CDC). Il s'agit du 6e

mois de suite dans le rouge pour ce placement, qui affiche une décollecte nette de 6,21 milliards d'euros depuis le début de l'année, un niveau supérieur à celui constaté sur l'ensemble de 2014 (6,13 milliards).

Les mois de septembre, octobre et novembre sont traditionnellement difficiles pour le Livret A puisque, à cette période, les épargnants ont tendance à piocher dans leurs économies pour faire face aux dépenses de rentrée, au paiement des impôts et à l'achat des cadeaux de fin d'année. Ainsi, à titre de comparaison, septembre 2014 s'était terminé sur une décollecte nette de 2,37 milliards d'euros et, en septembre 2013, les retraits avaient dépassé les dépôts de 1,56 milliard d'euros.

Le Livret A est, en outre, pénalisé par un taux d'intérêt perçu par les épargnants comme n'étant pas assez avantageux. Fixé depuis le 1er août à 0,75%, soit son plus bas niveau historique, son rendement reste pourtant sensiblement supérieur au niveau de l'inflation --nulle en septembre-- et à ce qu'il devrait être en théorie. En effet, si la formule de calcul était appliquée, le taux d'intérêt du Livret A devrait être de 0,25% en ce moment.

Fin septembre, 256,8 milliards d'euros étaient déposés sur ce produit d'épargne, un niveau encore confortable pour assurer les missions de ce livret, qui sert notamment à financer des logements sociaux. En outre, le Livret de développement durable (LDD), dont le taux est également fixé à 0,75%, n'a pas échappé à la désaffection des épargnants en septembre et les retraits ont été supérieurs aux dépôts, à hauteur de 870 millions d'euros. Depuis le 1er janvier, il affiche une décollecte nette de 1,1 milliard d'euros.

Au total, 357,8 milliards d'euros étaient déposés fin septembre sur un Livret A ou un LDD, montant en baisse de 3,25 milliards d'euros par rapport à fin août.

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Philippe Martinez répond aux attaques de François Hollande

Cécile Rousseau humanite.fr



AFP

Taclé par le Président de la République et le Premier Ministre lors de la Conférence sociale, le secrétaire général de la CGT a dénoncé une représentation caricaturale de son syndicat.

Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, a estimé mardi sur Europe 1, que le Président de la République s'était montré « un peu caricatural » vis-à-vis du syndicat absent lors de la quatrième conférence sociale. Lundi, François Hollande avait taclé à plusieurs reprises la CGT, déclarant notamment « qu'il était commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant les insuffisances du dialogue social » Si le syndicat a refusé de parapher l'accord régressif sur les retraites complémentaires de vendredi dernier, le secrétaire général a tenu à rappeler que la CGT « signe plus de 80 % des accords, soit dans les branches, soit dans les entreprises, soit au niveau interprofessionnel. » Le leader a donc précisé : « Entre un et aucun (accord), il y a une petite différence, il est mal renseigné s'il pense cela (...) »

Après François Hollande, Manuel Valls n'y était pas allé de main-forte contre le syndicat en conclusion de la Conférence sociale, en fustigeant ceux qui s'enferment « dans les postures ». « Aujourd'hui, certains donnent des armes aux adversaires du dialogue social (...) L'alternative est simple : soit nous donnons raison à ceux qui parient sur l'échec de tout dialogue (...) soit nous faisons la démonstration que le dialogue social permet de transformer le pays. »

Si le Premier Ministre et le Président de la République n'ont pas hésité à faire lourdement allusion à l'attitude de la CGT et à se montrer offensif sur la nécessité impérieuse de négociations entre syndicats et patronat, c'est pour mieux imposer un dialogue social sous influence du Medef et vecteur de casse du Code du travail. Pour Philippe Martinez, « Encore faut-il s'entendre sur le mot réforme », il faut qu'il y ait un « mieux pour les salariés ». Il estime que l'accord sur les retraites complémentaires signé vendredi dernier, par la CFDT, CFTC et CFE-CGC, qui conduira les employés à travailler un an de plus ou accepter une décote de 10 % de leur pension, « revenait à gérer la misère » et « faire travailler les salariés plus longtemps s'ils veulent manger ». Le leader de la CGT aurait souhaité que la question du temps de travail et du salaire soient notamment mises sur la table lors de la Conférence sociale. Pour Philippe Martinez, il faut revoir les méthodes de discussion. « Ca fait plusieurs mois que l'on répète au premier ministre, au président que la forme de négociation n'est pas satisfaisante. On n'est pas entendu, il y a une forme d'agacement ».

l'Humanité.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Ségolène Royal impose à EDF de fermer Fessenheim

EDF a besoin de prolonger son autorisation de chantier pour terminer l'EPR de Flamanville. Le gouvernement donne son accord en échange de l'engagement de fermer Fessenheim.

A l'origine, EDF avait une autorisation de 10 ans pour mettre en service l'EPR de Flamanville (Manche), dont la construction a débuté en 2007. Mais avec la revue du calendrier du chantier par

le PDG Jean-Bernard Lévy, on sait désormais que l'échéance de 2017 n'est plus tenable et que la mise en service n'interviendra que fin 2018, hors nouvel aléas.



Centrale de Fessenheim - DR

L'électricien a donc officiellement demandé que son autorisation soit prolongée jusqu'à avril 2020. Le gouvernement va bien évidemment autoriser cette prolongation... mais sous condition.

La ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal, a imposé qu'en échange le PDG s'engage à fermer les deux réacteurs de la centrale de Fessenheim et démarre la procédure avant l'été 2016.

C'est un revirement de la part de la ministre, qui avait jusqu'alors laissé sous-entendre que d'autres réacteurs que Fessenheim pourraient être fermés pour respecter le plafonnement de la puissance nucléaire prévu dans la loi de transition énergétique.

Promesse tenue ?

Avec cette mesure, la ministre et le nouveau PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy, rattrape en partie la promesse de François Hollande qui risquait d'être un accroc de son quinquennat. Ce dernier s'était engagé à fermer la plus vieille centrale nucléaire française avant la fin 2016 dans un premier temps, puis à l'horizon de la fin de son mandat dans un second temps. Désormais, Ségolène Royal assure que la fermeture de la centrale de Fessenheim sera irréversible.

Cependant parmi les prétendants "Les Républicains" à la primaire, plusieurs assurent qu'en cas de victoire à l'élection présidentielle, ils ne permettront pas la fermeture "d'une centrale en état de fonctionner et fournissant un avantage

compétitif à la France", comme l'a expliqué François Fillon, mercredi 21 octobre sur Europe 1.

Ludovic Dupin



Prison ferme en appel pour la députée Sylvie Andrieux



La députée a été exclue du Parti socialiste © maxppp - 2014

La députée des Bouches-du-Rhône, qui ne fait plus partie du PS

a été condamnée à 4 ans de prison dont un ferme par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence pour détournements de fonds publics.

La cour d'appel d'Aix a alourdi ce mardi la peine infligée en première instance à Sylvie Andrieux. La députée des Bouches-du-Rhône a cette fois-ci été condamnée à quatre ans de prison, dont trois avec sursis pour détournement de fonds publics à visée clientéliste.

Une peine sous bracelet électronique

La peine pourra s'effectuer sous bracelet électronique. Par ailleurs, elle a été assortie d'une amende de 100.000 euros et de 5 ans d'inéligibilité. Sylvie Andrieux, avait déjà été exclue du parti socialiste après sa condamnation en mai dernier. D'après son avocat elle "va se pourvoir en cassation". Me Gaëtan di Marino a par ailleurs indiqué que ce recours est suspensif.

"Elle fera valoir toute une série d'arguments qui n'ont pas été entendus

par la cour, mais on reste confiant. Souvent, la cour de cassation dans ce type d'affaire envisage avec une grande sérénité les faits et le droit", a-t-il expliqué.

Mme Andrieux n'est pas condamnée à aller en prison, mais à porter un bracelet électronique", a insisté son avocat.

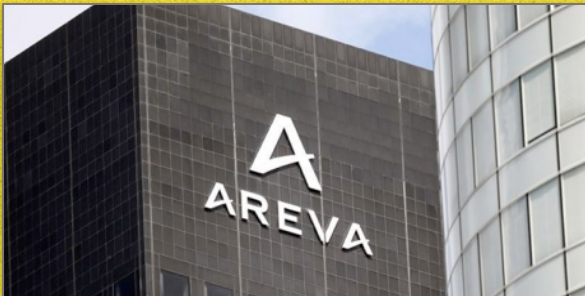
"Le sens de cette décision, c'est de condamner une pratique politique condamnable, celle du clientélisme", a analysé Me Gilles Gauer, l'avocat du conseil régional de Provence-Alpes-Côte-D'azur, pour la partie civile.

L'élue de la 3e circonscription des Bouches-du-Rhône est accusée d'avoir, entre 2005 et 2008 distribué à des fins électoralistes 700.000 euros de subventions régionales à des associations fictives. L'inéligibilité de Sylvie Andrieux actuellement députée chez les non-inscrits, peut être confirmée et tous les recours épuisés. Une législative partielle pourrait alors avoir lieu dans un secteur où le FN a ravi la mairie au PS lors des dernières municipales.

Par France Inter avec agences



Areva va supprimer 2.700 postes en France d'ici à 2017



Le groupe qui emploie 44.000 salariés, dont les deux tiers en France, s'est engagé à ne procéder à aucun départ contraint. (Crédits : © Charles Platiau / Reuters)

Le géant français du nucléaire, qui a enregistré une perte nette de l'ordre de 4,9 milliards d'euros en 2014, met en oeuvre son plan de restructuration.

Conformément à son objectif de 3.000 à 4.000 suppressions de postes en France, le groupe nucléaire Areva a annoncé, mardi 20 octobre, qu'il va supprimer 2.700 postes en France d'ici à 2017.

Un porte-parole du groupe a assuré qu' Areva avait déjà enregistré 800 départs depuis le début de l'année, hors plan de suppression d'emploi (PSE). Le groupe qui emploie 44.000 salariés, dont les deux tiers en France, s'est engagé à ne procéder à aucun départ contraint.

Deux délégués syndicaux interrogés par l'AFP, destinataires des documents remis officiellement mardi au Comité central d'entreprise (CCE), évoquaient pour leur part un total de 2.550 suppressions de postes d'ici deux ans. Ce nombre "ne tient pas compte des postes déjà vacants et des créations à venir", a précisé à l'AFP Philippe Launay (FO).

Des suppressions qui "restent à décortiquer"

Ces prévisions de suppressions, site par site, "restent à décortiquer" car les documents représentent plus de 800 pages, précise Philippe Launay. Elles feront l'objet de premières discussions lors d'un Comité central d'entreprise (CCE) prévu le 3 et 4 novembre.

Selon la CGT et FO, environ 865 suppressions de postes sont envisagées dans l'entité Areva NP, qui regroupe l'activité réacteurs, dont EDF va prendre le contrôle, et 825 chez Areva NC. Le reste des

Dégradation de l'activité, et restructuration forcée

Après une perte record de 4,9 milliards d'euros en 2014, Areva avait annoncé en avril ce plan de restructuration, qui prévoit d'ici à 2017 quelque 6.000 suppressions d'emplois dans le monde, dont 3.000 à 4.000 en France.

L'objectif est de construire deux projets d'entreprise, assure le groupe: celui du "Nouvel Areva", "recentré sur le cycle des matières nucléaires", et celui d'Areva NP, "chaudiériste nucléaire, fournisseur d'équipements, de services et de combustible, dont EDF a vocation, une fois l'opération validée, à devenir l'actionnaire majoritaire".

(Avec AFP)



VI) 5 000 euros d'amende requis contre l'inspectrice du travail traînée en justice

Par Rachida El Azzouzi

Le procureur d'Annecy a requis 5 000 euros d'amende à l'encontre de Laura Pfeiffer, l'inspectrice du travail traînée en justice pour avoir dénoncé les abus et les pressions de Tefal.

Il y avait deux procès ce vendredi 16 octobre au tribunal d'Annecy (Haute-Savoie). Le premier s'est joué à l'extérieur, sur le parvis du palais de justice, devant plus d'un millier de personnes, des salariés et des inspecteurs du travail de la région et d'au-delà. C'était un faux procès, une pièce de théâtre contant l'histoire d'une inspectrice du travail, Lara Fepour, attaquée en justice par l'entreprise Femal pour recel de documents volés. Sauvée par les citoyens qui imposent un autre procès, l'inspectrice sera reconnue victime et les vrais coupables, l'entreprise, la direction du travail, le ministère..., jugés. Et il y avait le second procès. Bien réel.

Au terme de plusieurs heures d'audience, Éric Maillaud, le procureur d'Annecy, a requis une amende de 5 000 euros pour violation du secret professionnel et recel de courriels à l'encontre de Laura Pfeiffer. Cette inspectrice du travail, icône malgré elle d'une profession attaquée de toutes parts, était poursuivie pour avoir dénoncé les entraves à sa fonction de la part de la société d'électroménager Tefal.

Le procureur a par ailleurs réclamé une amende assortie d'un sursis à l'encontre de l'ancien informaticien de Tefal, licencié depuis, lui aussi poursuivi pour détournement de courriels et accès frauduleux à un système informatique.

Funeste époque où les victimes cirent les bancs des prévenus et le délinquant, un puissant groupe industriel qui contrevient au droit du travail, celui des victimes.

Funeste semaine sociale à marquer au fer rouge où le lundi, au petit matin, cinq salariés d'Air France étaient cueillis à leur domicile comme des terroristes et le vendredi, une inspectrice du travail et un salarié lanceur d'alerte traînés à la barre d'un tribunal.

Mediapart n'a pu assister au procès mais le compte-rendu d'audience de Libération, sous la plume de Luc Peillon (à lire ici), donne l'ampleur du procès politique à l'œuvre en ces temps de remise en cause permanente du Code du travail au nom de la "simplification" et de la "relance de l'économie" par l'exécutif en place. C'est le procès d'un corps de métier, de la police du travail chargée de faire respecter le droit du travail bien malmené dans les entreprises. Loin de tout débat juridique et du fond de l'affaire : les pressions exercées par l'un des plus gros pourvoyeurs d'emplois pour mettre hors jeu une inspectrice.

L'avocat de Tefal, conforté par un ministère public de parti pris, qui n'a jamais caché vouloir « faire le ménage » chez les inspecteurs (propos tenus auprès d'une journaliste de L'Humanité en juin dernier), a cloué au pilori Laura Pfeiffer. Elle a selon lui provoqué « une tempête médiatique », « joué les Calimero », et fait passer Tefal pour « le grand méchant loup », une entreprise « respectueuse de l'inspection du travail ». Tefal, « 25 000 salariés dans le monde, 6 000 en France, une entreprise à capitaux français, le seul groupe d'électroménager à fabriquer encore en Europe ».

Le procureur a abondé, reprochant à la fonctionnaire d'avoir averti « la terre entière » en l'arrosant de documents dont « elle ne pouvait ignorer la provenance douteuse » : « Je n'aurais pas imaginé des poursuites si elle n'avait saisi que le CNIT [sorte de conseil des Sages de l'Inspection du travail – ndlr], si elle avait transmis à un ou deux syndicats, mais à dix syndicats ! » « À l'heure où le pays est plongé dans la crise, où le chômage est en hausse, où des responsables politiques et syndicaux appellent à la violence... », il y a « des règles intangibles sans quoi le chaos nous guette », dit Maillaud, cité par Libération. Et une réalité qui, aux yeux du magistrat, compte plus que le respect du droit du travail : les intérêts économiques.

La présidente du tribunal, elle aussi, a surpris l'assistance avec ses questions très orientées à destination de l'inspectrice et des différents agents qui viendront témoigner en sa faveur. Notamment en les interrogeant sur leur conception du métier. « "Appliquer le Code du travail", "garantir de bonnes relations sociales", expliqueront la plupart d'entre eux. Jusqu'à ce que l'un d'eux trébuche : "pour défendre aussi les plus faibles", dira-t-il. Propos qui sera ensuite utilisé par le procureur dans son réquisitoire », raconte encore Libération.

« *Poursuites injustes, affaire absurde* », a rétorqué Henri Leclerc, l'avocat de l'inspectrice, qui réclame la relaxe pure et simple. « *Les documents n'étaient pas soumis au secret professionnel, elle n'a rien publié. Je ne vois pas où est la faute* », a rappelé l'avocat. Et de conclure : « *Ce qu'on nous dit, en fait... C'est "arrêtez de nous embêter avec le Code du travail !"* » Délibéré le 4 décembre.

mediapart.fr

VII) Aide juridictionnelle : "Avec cette réforme, on creuse notre tombe"

INTERVIEW - La réforme de l'aide juridictionnelle défendue par la garde des Sceaux Christiane Taubira provoque depuis une semaine la bronca des avocats. Pour décrypter les enjeux, leJDD.fr fait le point avec Romain Fournier, jeune avocat pénaliste de 30 ans, installé à son compte depuis bientôt un an. Comme beaucoup d'autres, il a décidé de protester en refusant d'assurer les permanences pénales. Un combat mené selon lui par conviction, plus que pour le porte-monnaie.



Des avocats manifestent le 16 octobre devant le tribunal de grande instance à Paris contre la réforme de l'aide juridictionnelle (Sipa)

Pouvez-vous rappeler le principe de l'aide juridictionnelle et de la commission d'office?

Une aide juridictionnelle intervient lorsqu'une personne avec de très faibles revenus demande à un avocat de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle par l'Etat des honoraires et des frais de justice.

Un avocat commis d'office, c'est une chose différente. Pour en bénéficier une personne fait la demande au bâtonnier du tribunal de grande instance qui se charge de désigner un avocat ayant fait la démarche de s'inscrire sur les listes pénales. Il existe des listes pour toutes les matières du droit, en droit civil pour les divorces, en droit social pour les prud'hommes... Je suis un avocat pénaliste, je suis donc inscrit sur les listes pénales. Cette inscription n'est pas évidente, il faut suivre une formation qui permet d'attester d'un niveau suffisamment satisfaisant pour être commis d'office. Après, selon son niveau de revenu, une personne peut demander l'aide juridictionnelle pour une défense d'urgence. Dans les deux cas, c'est quelque chose qui n'est pas évident, qui prend du temps. En ce qui me concerne, mes dossiers d'aide juridictionnelle et de commis d'office représentent 60% de mon activité et 20% de mon chiffre d'affaire. Ce n'est pas rentable mais je le fais par conviction.

"A la fin, hors charges, on touche à peu près 300 euros pour un dossier qui va durer des mois"

A qui s'adresse l'aide juridictionnelle?

Soient aux personnes en instruction, qui ont besoin d'un avocat au cours de la procédure, soit pour représenter des personnes lors d'un procès à une date définie. L'un comme l'autre, c'est beaucoup de temps : il faut voir la personne, prendre rendez-vous avec elle à son cabinet, traiter le dossier. En pénal, ce sont des dossiers très volumineux.

Et pour peu que la personne soit détenue, il faut se déplacer dans les prisons, à Fleury-Mérogis, à Fresnes... qui sont en dehors de Paris. Il faut compter les déplacements, un aller-retour c'est presque deux heures de trajet. Sur place, cela dure environ deux heures. Au final, c'est chronophage, ce sont des dossiers lourds, on passe beaucoup de temps à rédiger des conclusions, des nullités (lors de vices de procédure, Ndr), à rassurer le client qui est souvent affolé...

Tout en préparant l'audience qui prend généralement une demi-journée. Pour tout cela, un avocat en aide juridictionnelle va être payé entre 500 et 600 euros. A laquelle s'ajoute environ 50% de charges : cotisations à l'ordre, à l'Urssaf, à la caisse du Régime social des indépendants, à la mutuelle, sans compter les charges du cabinet (loyer, secrétaire, Ndr)...

A la fin, hors charges, on touche à peu près 300 euros pour un dossier qui va durer des mois, voire des années. Si on ramène cela à un taux horaire, c'est ridicule!

«On peut être appelé au milieu de la nuit, au petit matin, dans la journée...»

Et en ce qui concerne la garde-à-vue?

Là aussi, un avocat commis d'office est inscrit sur une liste, il se porte volontaire pour être de permanence. A Paris, on a le droit de s'inscrire quatre fois dans le mois, une fois par semaine. Ce sont des journées d'astreintes. Pendant 24 heures, on doit être disponible, on peut être appelé à tout moment pour assister une personne en garde-à-vue dans tous les commissariats d'arrondissements. On peut être appelé au milieu de la nuit, au petit matin, dans la journée... On a ensuite un délai maximum de deux heures pour se rendre au commissariat. Là-bas, cela nous prend en moyenne deux heures. Il y a d'abord un premier entretien avec le client, d'une durée d'environ 30 minutes. Il s'agit essentiellement de rassurer le client, de lui expliquer la procédure, de lui donner toutes les informations utiles (en garde-à-vue, les avocats n'ont pas accès à la procédure, Ndr). Ensuite, il y a généralement une heure, une heure et demie d'audition avec les officiers de police judiciaire (OPJ). Généralement il y en a d'autres, la garde-à-vue est souvent prolongée de 24 heures. Dans ce cas l'avocat est payé plus.

Les premières 24 heures, le barème est de 300 euros hors taxe. Avec une prolongation de 24 heures, c'est 150 euros en plus. Encore une fois, si on ramène le tout à un taux horaire, c'est extrêmement faible. Si demain, les UV (unités de valeurs qui servent de barème pour calculer les rétributions des avocats en aide juridictionnelle) pour une garde-à-vue passent de 300 euros à 180 euros (un document interne à la chancellerie indique que les UV doivent être revues à la baisse, y compris pour les gardes-à-vue, Ndlr)... Déjà qu'avec 300 euros, je ne sais pas si je rentre dans mes frais, alors avec 180 euros... non, c'est clair que j'arrêterai.

"Les avocats ne peuvent pas compter sur l'aide juridictionnelle pour faire tourner leur cabinet"

Peut-on vivre de l'aide juridictionnelle?

Ce n'est pas possible. Surtout si on compare avec les tarifs que l'on pratique avec nos clients habituels, qui viennent dans nos cabinets sans passer par l'aide juridictionnelle ou un avocat commis d'office. Moi à titre personnel, je facture 250 euros de l'heure sur mes dossiers. Et là pour mes gardes-à-vue je suis payé 300 euros la journée et pour un dossier d'aide juridictionnelle, qui va durer une année, n'en parlons même pas.

«Si cette réforme passe, ce sont les justiciables les plus précaires qui seront les premières victimes»

Quel est le sens du combat mené par les avocats depuis une semaine?

C'est un combat symbolique. Les avocats ne peuvent pas compter sur l'aide juridictionnelle pour faire tourner leur cabinet. C'est vrai que pour beaucoup de jeunes avocats, c'est un complément indispensable, mais c'est surtout une conception de la justice. Beaucoup de personnes ne peuvent pas se payer un avocat à 250 euros de l'heure. La plupart des gens qui se sont inscrits sur les listes de commis d'office sont des personnes qui ont des convictions.

Aujourd'hui, la réforme de Christiane Taubira sur l'aide juridictionnelle est un manque de considération par rapport au travail que cela représente. Si cette réforme passe, on va augmenter la précarité de l'avocat. Ce sont les justiciables les plus précaires qui seront les premières victimes. Et des personnes mal défendues, ce sont des personnes qui resteront plus longtemps en prison. Avec cette réforme, on creuse notre tombe.

Axel Roux - leJDD.fr



LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue